N° 102. SAMEDI. 22 DÉCEMBRE 1838.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 16 *décembre*.

On écrit de Vienne, le 11 décembre :

Deux courriers sont arrivés dernièrement presque ensemble après minuit chez le prince de Metternich, qui les a réexpédiés au bout de trois quarts d'heure. On croit que les dépêches du même contenu, étaient d'une haute importance. Il paraît, d'après ce qu'on a appris depuis, qu'un événement décisif dans les relations entre l'Angleterre et la Russie était l'objet de ces communications.

Les affaires belges aussi occupent beaucoup notre gouvernement; elles ont motivé plusieurs conférences et l'envoi de courriers. Au lieu d'une marche des troupes françaises vers les frontières de la Belgique, des personnes bien informées croient plutôt à l'occupation de la partie du territoire belge appartenant à la confédération germanique, par des troupes allemandes, dont le prince Emile de Hesse doit obtenir le commandement.

FRANCE. — *Paris*, 16 *décembre*.

De tristes nouvelles ont été données hier par le *Nouvelliste*, journal du soir, sur Mme la duchesse de Wurtemberg, dont il annonce la mort; mais aucun journal ne confirme ce matin ce bruit d'une manière positive.

Si cette triste nouvelle est vraie, tout le monde partagera la douleur de la famille royale en apprenant la mort de la princesse Marie, cette jeune artiste à qui la sculpture doit la jolie statue de Jeanne d'Arc et la peinture d'un tableau qui est déposé à l'église de St-Roch. On rapporte que sa maladie date de l'incendie du palais de Gotha. Cet événement aurait produit une telle commotion sur la princesse, dont la grossesse était déjà fort avancée, qu'il aurait déterminé de graves accidens.

— On lit dans l'*Armoricain* de Brest, du 11 décembre :

Une lettre écrite à bord de la *Créole*, que commande le prince de Joinville, et arrivée à Brest, en quarante-et-un jours, fait connaître que l'escadre du Mexique se trouvait réunie à la Havane le 20 octobre dernier, y compris les bâtimens commandés par M. Bazoche, qui étaient venus s'y ravitailler. M. Baudin était parti seul afin de prendre sur les lieux ses dernières dispositions, et tous les navires avaient l'ordre de se joindre pour le 1er novembre.

Du 17. — S. M. en uniforme de la garde nationale, accompagnée de L. A. R. les ducs d'Orléans et d'Aumale, suivie de ses aides de-camp, entre dans la salle des séances. A son entrée, l'assemblée a fait éclater les sentimens qui l'animent par des cris de *vive le roi!* qui se sont prolongés jusqu'à ce que S. M. eut pris place avec les princes ses fils sur l'estrade où le trône est élevé.

DISCOURS DU ROI.

« Messieurs les pairs, messieurs les députés, depuis votre dernière session, la prospérité de la France n'a fait que s'accroître; le repos dont elle jouit n'a fait que s'affermir.

» Il m'est doux, en me retrouvant au milieu de vous, de n'avoir à réclamer votre concours que pour améliorer encore un état-général déjà si favorable.

» Mes rapports avec les puissances étrangères sont toujours aussi satisfaisans; la France occupe le rang qui lui appartient dans l'estime de ses alliés et dans celle du monde entier.

» Les conférences ont été reprises à Londres sur les affaires de la Belgique et de la Hollande. Je ne doute pas qu'elles n'aient une issue prochaine et pacifique, en donnant à l'indépendance de la Belgique et au repos de l'Europe une nouvelle garantie.

» En Italie, les troupes autrichiennes sont sorties des états romains. Conformément à la convention faite avec le saint-siège, nos troupes ont évacué Ancône. L'occupation militaire a cessé dans des états dont l'indépendance intéresse la France à un haut dégré.

» L'Espagne est toujours en proie aux mêmes déchiremens, aux mêmes malheurs. Nous continuons d'exécuter avec nos alliés toutes les clauses du traité de la quadruple alliances. Le gouvernement de la reine régente n'a cessé de recevoir de nous, non-seulement les secours auxquels le traité nous obligent, mais encore tout l'appui que l'intérêt de la France nous permettait de lui donner.

» J'espère que nos différends avec le Mexique et la république argentine touchent à leur terme. De nouvelles forces navales, parties récemment de nos ports, sont en ce moment devant la Vera-Cruz et vont obtenir du gouvernement mexicain la justice et la protection que notre commerce réclame depuis si long-tems.

» En Afrique, messieurs, la persevérance de nos sacrifices trouve sa récompense. Le tableau qui sera mis sous vos yeux vous prouvera que votre confiance dans les vues de mon gouvernement n'a pas été trompée. La paix n'a pas été interrompue cette année, notre position s'affermit et s'améliore tous les jours. Dans les provinces de Constantine et d'Alger, des opérations dirigées avec habileté et prudence ont donné à nos établissemens les extensions de territoire dont leur sécurité ou leur prospérité ne pouvait se passer.

» Partout les indigènes respectent l'autorité de la France, et obéissent sans hésitation à une administration régulière et équitable. La création de l'évêché d'Alger est un nouveau gage de la stabilité de notre possession.

» L'état de nos finances est de plus en plus prospère. L'accroissement progressif et constant du revenu public atteste l'heureux développement de la richesse nationale et le bien-être dont jouissent toutes les classes de la population. Quelques intérêts, il est vrai, sont en souffrance, et réclament toute l'attention de mon gouvernement : il vous sera présenté, dès le début de vos travaux, des dispositions relatives à la situation de nos colonies, et aux besoins de notre navigation.

» Vous aurez aussi à vous occuper de divers projets de loi ayant pour but de satisfaire au vœu de la charte, de perfectionner la législation générale, et d'introduire des améliorations dans diverses branches de l'administration publique.

» Messieurs, mon cœur est encore ému des témoignages que j'ai reçus de la France entière, lors d'un événement qui a comblé tous mes vœux. La naissance du comte de Paris était la plus grande consolation que le ciel pût m'accorder.

» Mon petit-fils sera élevé, comme l'a été son père, dans le respect de nos institutions, et dans ce dévouement à la France dont ma famille tout entière ne cessera de lui donner l'exemple. J'ai désiré qu'une circonstance solennelle vous réunît autour de son berceau, et que la religion benît, au milieu de vous, cet enfant qui appartient tout entier à la patrie.

» Messieurs, l'état florissant de notre pays dont je me suis félicité avec vous, est dû au concours si constant que les chambres m'ont prêté depuis huit ans, et au parfait accord des grands pouvoirs de l'état. N'oublions pas que là est notre force. Puisse cet accord devenir tous les jours plus complet et plus inalterable; puisse le jeu de nos institutions, libre et régulier tout à la fois prouver au monde que la monarchie constitutionnelle peut réunir aux bienfaits de la liberté la stabilité qui fait la force des états. »

Des acclamations ont suivi ce discours.

Ensuite le roi s'est levé, a salué l'assemblée et s'est retiré au milieu des plus vives acclamations.

L. M. sont rentrées aux Tuileries. Sur le passage du roi les acclamations les plus vives se sont fait entendre.

— Nous approuvons sans réserve la manière franche et nette dont le ministère a posé, dans le discours de la couronne, les principales questions qui doivent faire l'objet des prochaines délibérations des chambres. A moins de demander que les débats parlementaires commencent en présence de la royauté, nous ne voyons pas trop comment le cabinet aurait pu exposer plus clairement et avec une sincérité plus honorable, les principes qui ont présidé à sa politique : au-dedans le maintien de la tranquillité publique, la défense des institutions libérales que la révolution de juillet a fondées, le dévouement à tous les intérêts sérieux et respectables; au-dehors, le système de paix consacré par l'assentiment de quatre ministères successifs et de trois législatures, le respect des anciens traités, le maintien des nouveaux dans tout ce qu'ils ont de compatible avec l'honneur de la France, l'assistance aux gouvernemens voisins et amis dans la mesure et aux conditions que son intérêt nous prescrit. Telle a été depuis deux ans la

politique du ministère actuel. Tous les hommes qui, avant lui, ont mis la main aux affaires publiques, ont pu reconnaître là leurs principes. Ces principes n'ont pas changé. Si le cabinet a fait fausse route en les appliquant au gouvernement de la France, la faute en est aussi bien aux hommes d'état qui les ont défendus pendant huit ans, aux chambres qui les ont consacrés, au pays qui leur a donné dans les dernières élections une éclatante approbation.

Que la question soit aujourd'hui en Belgique comme elle a été si long-tems en Pologne, et ailleurs, il n'importe; les devoirs du gouvernement sont les mêmes : ne rien accorder aux exigences des cabinets étrangers, amis ou ennemis, de ce qui n'est pas commandé par l'intérêt de la France; garder sa foi, quand on l'a engagée au nom du pays; car le respect des engagemens fait partie de l'honneur national, un grand peuple ne doit jamais manquer à sa parole.

Nous savons qu'on fera un crime au ministère de n'avoir pas annoncé, dans le discours de la couronne, la solution définitive des affaires de Belgique. On dira qu'il n'a pas osé. On l'accusera d'avoir voulu gagner du tems. Quant à nous, nous le louons hautement d'avoir obtenu ce délai, si c'est en effet à ses instances qu'on le doit. L'ajournement des décisions de la conférence de Londres permettra aux chambres françaises de mettre tout le poids de leur patriotisme et de leur sagesse dans la balance de ces graves délibérations. Les chambres prendront parti dans les difficultés qui divisent la Belgique et la Hollande. Le ministère veut les résoudre par la paix; il dira ses raisons. Si les chambres veulent sortir d'embarras par la guerre, eh bien! nous savons qu'elles trouveront des ministres tout prêts à la faire : mais ce ne seront pas ceux du 15 avril. La paix ou la guerre, telle est la question que les chambres auront a décider à propos de la Belgique. Il n'y a pas de raisonnemens, pas d'eloqnence si exercée qu'elle puisse être à embrouiller les questions, qui soit capable d'échapper a cette alternative.

Sachons gré au ministère de n'avoir pas voulu assumer sur lui seul une si grande responsabilité. Louons-le d'avoir réduit la question belge a ces simples termes : Si vous voulez effacer la signature de la France sur le traité des 24 articles, il en est encore tems, vous êtes les maîtres; rayez son nom, mais désignez à la royauté d'autres ministres. Nous ne nous sentons pas le courage de faire la guerre a l'Europe pour avoir le droit de déchirer aujourd'hui le traité que nous approuvions hier! Que les partis essaient de calomnier et de noircir une conduite si loyale et si judicieuse; elle n'en est pas moins conforme aux principes les plus rigoureux du gouvernement représentatif. (*Débats.*)

— La *Presse* dément ce matin le bruit qui s'était répandu hier de la mort de la princesse Marie. Les derniers rapports font connaître, au contraire, que la santé de M^me^ la duchesse de Wurtemberg a éprouvé une amélioration.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le *Phare* de Bayonne avoue que les massacres des prisonniers royalistes qui ont eu lieu chez les christinos ont produit dans le camp opposé un résultat contraire; les lieutenans de Charles V redoublent d'égards envers leurs prisonniers, afin d'enlever jusqu'à l'ombre d'un prétexte à la cruauté de l'ennemi. Un tel fait démontre clairement que l'initiative de ces horreurs n'a pas été prise par les défenseurs de la cause légitimiste, on voit par leur empressement à y mettre un terme que l'exemple, comme nous l'avons dit bien des fois, n'a jamais pu venir de leur côté.

PAYS-BAS. — *Bruxelles*, 18 *décembre*.

On lit dans le *Belge*:

Un bruit absurde circule dans le public depuis hier matin. On prétend que ce serait la Société générale qui aurait provoqué la suspension des paiemens de la Banque de Belgique. Nous qui ne serons pas soupçonnés d'être des partisans de la Société générale, nous croyons devoir affirmer d'après les renseignemens les plus positifs et puisés aux meilleures sources, que loin d'avoir cherché à nuire à la Banque de Belgique, elle a, depuis quelques jours, fait, de concert avec le gouvernement, tout ce qu'il était possible pour sauver cet établissement. La garantie donnée par la Société générale, du remboursement des sommes versées a la caisse d'épargnes établie par la Banque de Belgique, en est une preuve évidente et irrécusable.

— On lit dans le *Journal du commerce d'Anvers* :

Aujourd'hui, dès dix heures du matin, le bruit s'est répandu dans le monde commercial de notre ville que la Banque de Belgique venait de suspendre ses paiemens. Cette nouvelle a influé d'une manière fâcheuse sur les affaires de notre place, plusieurs fortes transactions en café ont été tout-à-coup suspendues, des groupes nombreux se sont formés à la bourse de ce jour et cette nouvelle a défrayé toutes les conversations. Nous croyons, cependant, qu'il est prudent de ne pas donner trop d'importance à ce qui, d'après nous, ne peut être qu'un ajournement fort court.

— Plusieurs courriers ont été expédiés dans diverses directions. Il en est parti six pour Paris.

SÉNAT. — *Séance du* 17.

M. le baron *Dubois* : Messieurs, j'insisterai pour que M. le ministre des relations extérieures nous fasse connaître quelles sont les conditions qui sont imposées à la Belgique par la conférence. Les chambres hollandaises ont reçu des communications, elles ont pu délibérer en connaissance de cause, il serait à désirer que nous en puissions faire autant.

M. *le ministre des affaires étrangères* : Messieurs, j'ai vu effectivement dans les journaux que des communications ont été faites aux états-généraux pour la première fois, je pense, depuis l'ouverture des négociations. Quant à nous, nous persistons a penser qu'il n'y a pas lieu en ce moment à faire aucune communication aux chambres.

Un honorable membre a parlé de conditions qui nous auraient été imposées par la conféreuce. Je dois m'abstenir d'autant plus d'explications sur ce point, qu'ainsi que je l'ai déclaré dans l'autre chambre, aucune notification n'a été faite au gouvernement.

Du 19. — Hier à midi les créanciers de la banque belgique ont été convoqués dans une des salles de l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Van Volxem, faisant les fonctions de bourgmestre. Les conseils de la banque, MM. les avocats Van Overbeke et Muscart, ont fait connaître en détail le passif et l'actif de la banque. L'assemblée a déclaré cet état de situation probable et être d'avis d'accorder un sursis de trois mois. Elle a nommé ensuite à l'unanimité pour commissaire M. Metténius, en l'autorisant às'adjoindre un ou deux collègues à son choix pour administrer la banque de concert avec les directeurs de cet établissement.

Pendant que l'assemblée procédait à la signature, M. Metténius a déclaré ne pas accepter la mission qu'on voulait lui confier. On n'en a pas moins continué à signer avec l'espoir que M. Metténius céderait aux démarches qui seraient faites auprès de lui.

— Dissimuler plus long-tems devient impossible. Toute la laborieuse faconde de la presse à la solde du gouvernement est frappée d'impuissance devant un fait aussi significatif que celui de la faillite de la banque de Belgique. Ainsi est mise à nu cette brillante prospérité financière et industrielle qui entre les mains de nos adversaires était un des argumens les plus éloquens. L'article de l'*Indépendant* est venu leur porter un dernier coup et dévoiler les moyens à l'aide desquels certains habiles sont parvenus à réaliser de scandaleuses fortunes. Quoi qu'on fasse maintenant le crédit belge a reçu une atteinte dont il ne relèvera peut-être pas. « La banque de Belgique érigée sous le patronage de Léopold a pu à ce titre inspirer au pays une confiance qu'elle n'eût pas obtenue, livree à ses propres forces. On se demande alors comment le gouvernement moralement solidaire des opérations de cette société, n'a pas prévu cette catastrophe et a laissé ainsi l'ignorance ou la mauvaise foi de quelques hommes compromettre de la manière la plus grave la position financière et industrielle du pays? Quelle a été la conduite du commissaire royal dans toute cette affaire? La retraite de M. Metténius était pour le gouvernement un fait assez éclatant pour n'avoir pas besoin de commentaires. Dès ce jour la banque de Belgique devait être soumise à un contrôle sévère et impitoyable. En agissant comme il l'a fait le gouvernement s'est attiré une grande responsabilité dont nous doutons fort qu'il se tire devant les interpellations de la chambre. Incapacité et désordre résument toute la conduite de nos hommes d'état. Plût au ciel qu'ils portassent seuls le poids de leur ineptie!

L'industrie surtout va être cruellement atteinte. Déjà plusieurs grands industriels du Hainaut, de Liège et de Charleroi sont dans l'alternative de renvoyer leurs ouvriers ou de suspendre leus paiemens. Voilà les services que la banque de Belgique aura rendus au commerce.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 22 *décembre*.

Des empêchemens imprévus étant survenus, le tirage de la loterie, qui était fixé au jeudi, 27 de ce mois, est transféré au lendemain 28, à six heures du soir. — La salle de l'exposition sera encore ouverte dans la matinée du jeudi. — Dimanche prochain le premier jour de l'exposition.

— Le correspondant de Londres de l'*Avondbode* dit que la France n'a pas, comme on l'a dit, ouvertement déclaré qu'elle ne s'opposerait pas à l'exécution éventuelle du traité par les autres puissances. Tout ce qu'elle a déclaré, et elle l'a fait depuis longtems, c'est qu'elle ne prendrait point de part aux moyens coërcitifs contre la Belgique. Ainsi la France se mettrait dans la position de la Russie lors du siége d'Anvers.

La correspondance de Francfort du même journal dit que le roi Guillaume n'acquiescera aux modifications des 24 articles pro-

posées par quatre des puissances de la conférence que dans le cas d'une prompte exécution du traité.

Plusieurs journaux allemands ont répété l'article dont voici la traduction :

« Rien n'est plus comique et à la fois plus inutile que les efforts incessans de quelques correspondans léopoldistes de Bruxelles (notamment de l'un d'eux qui est bien connu) d'analyser la gloire nationale des Belges dans quelques journaux allemands. Ils doivent suer sang et eau, ces pauvres correspondans, de chercher dans l'histoire la gloire nationale du peuple belge, qu'ils ne trouvent pas. Mais la nation allemande est intelligente, et comme on sait, elle connaît l'histoire. L'Allemand est enfin totalement dégoûté de ces louanges creuses qui se publient continuellement en faveur du peuple belge, pour lequel il n'a pas la moindre sympathie. Il y a peu de tems le gouvernement de Bruxelles a envoyé un émissaire en Allemagne, pour connaître l'opinion à l'égard du peuple belge. Si cet émissaire a fait un rapport véridique, il doit avoir dit qu'il n'a trouvé aucune disposition en faveur de la Belgique ; qu'au contraire il règne dans le peuple allemand assez d'équité et de droiture pour comprendre que ce serait une honte pour lui d'appuyer les arrogantes exigences et les usurpations des Belges, et ce qui prouve déjà le peu de sympathie que les Allemands nourrissent pour les Belges, c'est que les nouveaux armemens de ces derniers passent inapperçus ou sont tournés en ridicule. Si jamais la Belgique osait prendre dans le Luxembourg une attitude menaçante contre l'Allemagne, alors la confédération germanique ne tarderait pas à prendre des mesures énergiques pour maintenir, nous ne disons pas ses intérêts, mais son autorité et sa considération. »

Nous ajouterons que si les peuples allemands voient déjà avec dégoût et mépris les ridicules fanfaronades que les gouvernans de Bruxelles font répandre au-dehors et au-dedans (comme on sait, une allocation spéciale est accordée au budjet de l'état à cet effet,) que sera-ce lorsque les événemens auront mis à nu le fond de ce système organisé de hâbleries et de rodomontades ? Les faits commencent à parler. Il y a peu de jours qu'on nous disait encore le pays rempli de confiance, de prospérité et d'avenir ; quelques vaines démonstrations à l'aide desquelles on voulait faire impression à l'étranger, ont fait peur à leurs propres auteurs, comme un enfant s'effraie de l'épouvantail qu'il a fait pour d'autres, et déjà l'industrie et le commerce ont leur tems d'arrêt, la panique a envahi la bourse, les établissemens financiers sont en détresse, la banque belgique, elle qui voulait rivaliser avec la banque *hollandaise*, suspend ses paiemens, tandis que les faillites vont éclater de toutes parts. L'Europe verra combien peu la Belgique pourrait faire, non pas la guerre, mais une démonstration sérieuse, sans se ruiner totalement, comme l'Europe verra bientôt que les ridicules déclamations de quelques individus sur le prétendu attachement des Luxembourgeois à la Belgique, seront démentis par la population entière qui va rentrer sous l'autorité légale. Les jongleries des drapeaux comme les jongleries des promenades militaires, comme les jongleries des prospectus des sociétés belges ont fait leur tems.

— Les journaux révolutionnaires prétendent souvent que la Hollande est écrasée d'impôts. Il est vrai qu'on y paie quelques droits particuliers, mais la Belgique n'a-t-elle pas créé aussi un nouvel impôt sur les débitans de boissons distillées ? Et ensuite les centimes additionnels n'y vont-ils pas continuellement en augmentant, tandis qu'ils sont diminués graduellement en Hollande? Ainsi, outre les centimes additionnels extraordinaires votés dans le budget provincial, on paiera en Belgique sur le foncier 5 centimes additionnels ordinaires, 10 centimes extraordinaires et 10 centimes supplémentaires *sur le tout*, ensemble 26 1/2, et en Hollande seulement 8. De la personnelle et des patentes le Hollandais ne paie que 5 centimes et le Belge 21. Sur le timbre, l'enregistrement, les droits de greffe, etc., les centimes additionnels sont réduits en Hollande à 10, et en Belgique ils sont augmentés à 30. Jugez maintenant si le Hollandais est plus écrasé d'impôts que le Belge ; et cependant il n'a pas fait comme celui-ci, une révolution pour avoir un gouvernement à meilleur marché. D'ailleurs il est officiellement démontré par les tableaux que publie le gouvernement belge que celui-ci retire annuellement du pays de Luxembourg une somme beaucoup plus forte que sous le régime du roi Guillaume, et il ne cherche qu'à renforcer le système financier. Ajoutons à cela que la révolution a fait perdre au Luxembourg ses établissemens d'instruction primaire, son canal avec les routes qui s'y liaient, son haras, etc., qu'elle a démoralisé certaines classes par ses doctrines subversives de l'ordre social, par le mépris de la foi jurée, par les fraudes électorales, etc., et nous aurons une faible idée des torts que le pays reproche aux hommes de septembre et à leurs successeurs. Ils auront un compte terrible à rendre à l'histoire, surtout si le morcellement du pays s'effectue.

— Le *Courier* anglais contient un article sur nos affaires, dans lequel il prétend que c'est lord Palmerston et non le ministre de France qui a fait obtenir à la Belgique la diminution de la dette. Le *Courier* considère comme impossible que la Belgique conserve le Limbourg et le Luxembourg, et dit que le roi des Français mettrait sa propre existence en péril, s'il voulait les enlever à la Hollande. (*Indépendant.*)

— Voici le bulletin que le *Handelsblad* publie sur la bourse d'Amsterdam du 17 décembre :

Le marché en fonds nationaux est aujourd'hui extrêmement animé. On remarque surtout de grands achats en intégrales et billets de chance, principalement pour compte étranger. Le résultat de cette faveur est que les cours ont éprouvé depuis hier une amélioration sensible. Des autres fonds hollandais, les deux syndicats sont également plus recherchés; les 5 p. c. au contraire plus offerts; quelques parties de ces valeurs paraissent avoir été réalisées pour compte anglais.

— La correspondance de Bruxelles du *Handelsblad* contient de longs détails sur la banque de Belgique. Depuis cinq jours il affluait à la caisse une masse de billets. Dès samedi l'administration se sentant embarrassée dans ses paiemens avait obtenu 500,000 fr. du gouvernement. Dimanche on sut que les ressources n'étaient que 4,000,000 et elle devait en avoir 8,000,000. A dix heures du soir le gouvernement fit entrevoir qu'il prêterait 4,000,000, mais, après un conseil des ministres, ceux-ci déclarèrent à minuit qu'ils ne voulaient pas engager leur responsabilité. Les directeurs commissaires et employés de la Banque étaient convoqués pour six heures du matin ; on avait résolu de faire encore une tentative auprès du gouvernement. C'est ce qui eut lieu a sept heures, mais le ministère a persisté dans son refus.

Le gouvernement a proposé à la société générale d'être caution pour la banque de Belgique. M. Meeus a répondu qu'il consentirait à garantir 8 millions, mais à condition que le gouvernement lui permettrait de disposer des fonds du trésor qu'il a entre les mains. Le gouvernement s'y est opposé.

Nous donnons, ci-après, la substance de l'arrangement définitif arrêté par la conférence de Londres et qui, dès qu'il sera approuvé et accepté par S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, sera exécuté par l'Angleterre et la Prusse comme représentant (cette dernière puissance) la confédération germanique :

« Les représentans des cinq grandes puissances composant la conférence de Londres ont résolu «unanimement» que la Belgique sera invitée à adhérer au traité des 24 articles, avec les modifications suivantes qui ne concernent nullement la question territoriale :

» 1° Quelques changemens aux règles prescrites par le traité pour la navigation de l'Escaut à l'égard des navires belges. Ces changemens ne concernent que le pilotage et sont peu importans ;

» 2° La seule autre modification au traité des 24 articles concerne le partage entre la Hollande et la Belgique de la dette réunie de l'ancien royaume des Pays-Bas. Cette modification est de quelqu'importance : Elle constitue de la part de la Hollande un sacrifice assez considérable, et malgré son énormité, la Hollande, désireuse d'arriver à un arrangement définitif, a déclaré y adhérer.

» On se rappelle que la Belgique était forcée, par le traité primitif, de prendre à sa charge annuellement sur la dette réunie du royaume des Pays-Bas, une part montant à 8,400,000 fl. Cette part serait réduite maintenant de 3,400,000 florins, ce qui ferait pour la Belgique une dette annuelle de 5,000,000 fl.

» La conférence a reconnu que des erreurs avaient pu se glisser dans les calculs qui ont servi de base, lors du traité des 24 articles, pour mettre à la charge de la Belgique la totalité de la dette austro-belge. La première décision de la conférence, à l'égard de cette dette, décision qu'elle veut aujourd'hui révoquer, est contenue dans le 48me protocole, en date du 6 octobre 1831, qui porte :

« « Néanmoins la dette austro-belge ayant exclusivement appartenu à la Belgique, avant sa réunion à la Hollande, il a paru juste que cette dette soit supportée à l'avenir exclusivement par la Belgique.

» » L'intérêt à 2 1/2 p. c. sur la portion de cette dette que l'on nomme active, de même que le fond pour le rachat de la portion qu'on nomme différée étant évalués à 750,000 florins des Pays-Bas, d'intérêt annuel, la Belgique devra supporter de ce chef une autre dette de 750,000 florins d'intérêt. » »

» La conférence s'est aussi aperçue qu'il était juste de revenir sur la première décision qu'elle a prise en ce qui concerne la dette gallo-belge. Le protocole susmentionné portait :

« « La conférence constamment guidée par les principes de l'équité, a trouvé qu'une autre dette, qui a été originairement supportée par la Belgique avant sa réunion à la Hollande, la dette inscrite sur le grand-livre de l'empire français et qui, suivant ses budgets, monte à 4,000,000 francs ou 2,000,000 fl. des Pays-Bas d'intérêt annuel, devait être aussi mise à la charge du trésor belge. » »

» A l'égard de ces deux points, la Belgique obtient des modifications, et la Hollande est appelée à supporter un sacrifice considérable.

» Comme compensation de la réduction des trois millions et demi de florins, on offre à la Hollande de la dispenser de l'obligation, qui lui était imposée par l'arrangement primitif, de rembourser à la Belgique la balance de l'emprunt de 68,000,000 florins, laissée à l'époque de la séparation des deux pays, entre les mains du syndicat d'amortissement ; et de la mettre

ainsi à l'abri de toute espèce de réclamation que la Belgique pourrait faire relativement aux transactions et aux obligations de cette institution hollandaise.

» La Hollande, de son côté, doit renoncer à toute réclamation concernant les arriérés de la dette réunie. »

Le *Morning-Post* dit, à ce sujet, ce qui suit :

« Lorsque les puissances de la conference eurent adopté les termes d'un arrangement, à l'exception de la France, qui ne voulait évidemment que gagner du tems, la confédération germanique comprit qu'un nouvel atermoiement serait contraire a ses intérêts et compromettrait sa dignité, comme puissance investie de droits fédéraux et d'autorité sur le territoire que la conference avait adjugé à l'unanimité au roi des Pays-Bas, mais dont le roi des Belges devait demeurer détenteur pendant la négociation. De là, une remontrance, non pas du gouvernement prussien, comme l'ont avancé à tort des journaux de Hollande et de Belqique, mais bien de l'Autriche et de la Prusse, en qualité de membres de la confédération germanique autorisés à agir en son nom et pour son compte. Cette remontrance n'était pas adressée à l'Angleterre seule, elle l'était aux puissances constituant la conférence de Londres. Cette remontrance reçut l'attention à laquelle elle avait droit : on peut penser qu'elle accéléra la conclusion de l'affaire. On ne croit pas que la décision de la conférence puisse rencontrer de l'opposition de la part du roi des Pays-Bas. Déjà même un de nos journaux a prématurément annoncé que ce monarque avait adhéré.

» Le concours de S. M. n'a été encore ni demandé formellement ni obtenu, et les choses ne se passeront ainsi que lorsque la décision de la conférence lui sera soumise. Toutefois, on peut pressentir qu'il accédera à cet arrangement, comme on savait, du moment de la rédaction du traité des 24 articles, qu'il refuserait d'y souscrire ; et cela pour la même raison. Le roi des Pays-Bas et son gouvernement ont encore le même caractère honorable qu'ils avaient alors. Il n'a fait aucune protestation, pendant ces dernières négociations, tandis que pendant les précédentes, il avait à diverses reprises formellement protesté. Il va dépendre de la résistance ou de la soumission du gouvernement belge, que le Luxembourg et le Limbourg soient occupés par les troupes du roi de Hollande, ou que l'occupation temporaire de ces territoires par les forces de la confédération germanique devienne nécessaire. Dans les deux cas, le résultat sera le même. On sait que le gouvernement belge a acquiescé à la partie de l'arrangement, relative à la dette unie des Pays-Bas, lors de la division en deux royaumes. Nous espérons que la Belgique, dans l'intérêt de sa dignité, de son honneur et de son bien-être, au moment d'être reconnue comme membre de la famille européenne des nations, ne s'abaissera pas au point de discuter une répartition de la dette unie, dont les bases ont été arrêtées et dictées par un esprit amical et indulgent. »

— L'attention de nos lecteurs ne manquera pas de se porter sur l'annonce d'un concert que donnera prochainement Mme Peters. Cette dame dont le talent distingué a contribué à former des élèves nombreux en cette ville, sera d'autant plus assurée d'un concours empressé de souscripteurs que le programme de son concert est attrayant et parfaitement rempli.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 12 décembre, Catherine Grethen ; le 14, François Christnach, Pierre Ginsbach, et Caroline-Anne-Elisabeth Reikowsky ; le 16, Anne-Caroline Hoff, et Gudule-Joséphine Bellion ; le 17, Marie Pitot, et Antoine Pauly ; le 18, Elisabeth Steffen ; le 19, Marie Saltzinger, Marie-Catherine-Susanne-Berthe Funck et Louise-Emilie Bonne ; le 20, Joséphine Funck, et Elisabeth Groos.

Mariages : Le 20 décembre, Henri Merens, cordonnier, avec Madelaine Kerch.

Décès : Le 14 décembre, Jean Breithoff, agé d'un an et 3 mois ; le 15, Henri Roth, âgé de 3 ans et 5 mois ; le 17, Mathias Glodt, âgé de 2 ans et Jeanne Ney, âgée de 76 ans, célibataire ; le 20, Nicolas Bourger, tisserand, âgé de 66 ans.

☞ *Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.*

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE

En conformité de la loi du 12 juin 1816.

LUNDI, 31 décembre c., à deux heures de relevée, en la demeure du sieur Zimmer, brasseur à Clausen, la dame Elisabeth Kons et les héritiers de son époux défunt sieur Pierre Kohl, propriétaire au Paffenthal, en présence du tuteur des mineurs, feront vendre 1° un JARDIN, sis à Clausen, de 30 aunes de largeur à chaque extrémité, entre le jardin Becker et le chemin, donne sur les jardins Hedin et Wurth. Ce jardin sera divisé en lots, la partie vers Hedin comprend une maisonnette et puits, celle vers Wurth une grande cave. 2° Une pièce de terre d'environ 35 perches 68 aunes, située ban d'Eich, lieu dit im Thiergard auf der redoute, entre Gindorff et Weimerskirch, donne sur le glacis et divers.

Luxembourg, le 17 décembre 1838. BAASEN, notaire.

A LOUER la maison occupée ci-devant par M. Kuborn, libraire, Marché-aux-Grains. S'adresser au proprietaire, M. Elter.

Bekanntmachung.

Die Lieferung des Lagerstrohes für das hiesige Kasernement pro 1839, soll am 27. dieses Monats, Vormittags 10 Uhr, an Mindest fordernde, in dem Büreau der unterzeichneten Verwaltung, am rothen Brunnen, versteigert werden, woselbst auch die Licitations-Bedingungen eingesehen werden können.

Luxemburg, den 15. Dezember 1838. Königl Garnison-Verwalt. Adloff.

MERCURIALES. — 2me Quinzaine de Novembre 1838.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX MOYENS PAR RASIÈRE, à Luxembourg.	Arlon.
Froment	8 91 1/2	0 00
Méteil	8 02 1/2	0 00
Seigle	6 94 1/2	0 00
Orge	0 00	0 00
Avoine	2 20 1/2	0 00
Pois	0 00	0 00
Farine de froment	0 00	0 00
Farine de seigle	0 00	0 00
Pommes-de-terre d'été	0 00	0 00
Idem d'hiver	1 17	0 00
Beurre, la livre des P.-B.	0 81 1/2	0 00
Foin, les 100 livres des P.-B.	2 35	0 00
Paille, id. id.	1 90	0 00
Bois de hêtre, la corde	3 99 1/2	0 00
Id. de chêne	0 00	0 00

Le Jeudi 3 Janvier prochain

aura lieu définitivement et irrévocablement sous la surveillance de la haute chambre aulique Impériale et Royale des finances,

LA VENTE PUBLIQUE PAR ACTIONS,

du GRAND et MAGNIFIQUE PALAIS KAROLY à VIENNE

D'une Valeur de **DEUX MILLIONS 587500 FLORINS** valeur de Vienne.

Les soussignés Banquiers ont l'honneur de porter à la connaissance du public qu'ils continuent à délivrer les actions originales à raison de Fr. 20 — une, à Fr. 120 — sept actions dont une bleue gain assuré et à Fr. 200 — treize dont 2 bleues avec Prospectus et Vue du Palais. — Les remises peuvent se faire en Effets sur une ville de commerce, ou par leur disposition après réception des titres.

CHAQUE SOUSCRIPTEUR REÇOIT LA LISTE OFFICIELLE FRANCHE DE PORT.

S'adresser DIRECTEMEET à l'Administration générale
MAYENCE s/R., le 6 décembre 1838.

M. A. CAHN et **COMP.** à Mayence s/R.

P. S. La Vente de la seigneurie de NEUDEGG, se fera définitivement le 30 MARS 1839. La souscription en est ouverte chez la susdite Administration. Les acquéreurs d'un certain nombre d'actions jouissent d'avantages marquans.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.